LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

2026 DFA 27 - Amendement relatif au renforcement de la police municipale et à la création d'un véritable service parisien de médiation de rue

Signataires : Emile Meunier, Sophia Chikirou, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sophie de La Rochefoucauld, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Roland Timsit, Céline Verzeletti.

Dispositif:
À l'article 2, la variation :

- **du corps des agents de police municipale est portée de +220 à +1 396 emplois,**
- **du corps des chefs de service de police municipale est portée de +6 à +80 emplois**
- **du corps des directeurs de police municipale est portée à +7 emplois**

La variation du corps des agents d'accueil et de surveillance est portée de –1 à +184 emplois, afin de créer 185 emplois supplémentaires exclusivement affectés à la médiation de rue.

Le tableau de l'article 13 est modifié pour porter les effectifs à 3 100 agents de police municipale, 360 chefs de service et 40 directeurs, soit 3 500 emplois de police municipale, ainsi qu'à 1 941 agents d'accueil et de surveillance.

La variation totale des effectifs de la fonction 1 est portée de –1 à +1 441 emplois et son effectif réglementaire de 4 910 à 6 352 emplois. La variation globale du budget supplémentaire des emplois est ainsi portée de 0 à +1 442 emplois.

La dépense correspondante sera financée en 2026 par l'excédent de fonctionnement reporté et, en année pleine à compter de 2027, par une augmentation du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Exposé des motifs :
La sécurité du quotidien ne peut reposer sur la seule intervention policière. Elle suppose également une présence humaine capable de prévenir les conflits, d'apaiser les tensions dans l'espace public et de maintenir un lien permanent avec les jeunes, les habitants, les commerçants et les associations.

Les médiateurs de la DPMP relèvent du corps des agents d'accueil et de surveillance et interviennent au sein des divisions territoriales ou de l'Équipe parisienne de médiation. La Ville annonçait le déploiement de 185 médiateurs avant la fin de l'année 2025, dont 100 au sein de l'Équipe parisienne de médiation.

Le présent amendement propose de doubler cet effectif pour atteindre 370 médiateurs de rue au plus tard en 2029, soit la création de 185 emplois supplémentaires. Ces postes permettront de constituer un véritable service parisien de médiation de rue, articulant une équipe centrale mobile et des équipes territoriales identifiables dans chaque division de la police municipale.

L’augmentation des effectifs de la police municipale répond à notre volonté de construire un véritable service communal de prévention et de sûreté, fondé sur la présence humaine plutôt que sur la vidéosurveillance ou la privatisation de la sécurité. **Porter à 3 500 le nombre d’agents, de chefs de service et de directeurs permettra de territorialiser durablement les équipes, de développer les patrouilles à pied et à vélo, et d’assurer une présence quotidienne au plus près des habitants.**

Ces personnels supplémentaires devront servir une police municipale sans arme létale, formée à la médiation, à la désescalade, aux premiers secours psychologiques et à l’orientation sociale, travaillant étroitement avec les médiateurs, les éducateurs et les services sociaux. Ils permettront également de constituer des brigades spécialisées dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, la prise en charge des situations liées à la santé mentale et aux addictions, ainsi que l’accueil et la protection des visiteurs.